MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 21 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRIX IRÈNE JOLIOT-CURIE : LANCEMENT DE L'ÉDITION 2022

Créé en 2001 par le ministère en charge de la Recherche, le Prix Irène Joliot-Curie est destiné à promouvoir la place des femmes dans la recherche et la technologie en France. Depuis plus de 20 ans, le Prix Irène Joliot-Curie a récompensé plus de 60 femmes scientifiques aux carrières exceptionnelles dans toutes les disciplines scientifiques.

Le jury du Prix Irène Joliot-Curie décernera les quatre composantes du prix :

- Le **prix de la "Femme scientifique de l'année**" récompense une femme ayant apporté une contribution remarquable dans le domaine de la recherche publique par l'ouverture de son sujet, l'importance de ses travaux et la reconnaissance dans son domaine scientifique tant au plan national qu'international. Il est doté de 40 000 euros ;
- Le **prix de la "Jeune Femme scientifique"** met en valeur et encourage une scientifique qui a soutenu sa thèse depuis moins de 10 ans et qui se distingue par un parcours et des travaux qui en font une spécialiste de talent dans son domaine. Il est doté de 15 000 euros ;
- Le **prix "Femme, recherche et entreprise"** récompense une femme qui a développé des innovations scientifiques et/ou techniques dans une fonction de recherche et développement, en travaillant au sein d'une entreprise ou en contribuant à la création d'une entreprise. Il est doté de 15 000 euros ;
- Le **"Prix spécial de l'Engagement"** récompense une femme dont les travaux dans le domaine de la recherche fondamentale ou appliquée ont contribué de manière remarquable au développement de nos connaissances sur la biodiversité, en prenant en compte aussi bien l'enjeu majeur que constitue l'érosion de la biodiversité, que l'interaction entre les espèces ou la biodiversité comme source d'innovation biomédicale. Créé en 2020, ce prix se voit donc renouvelé et pérennisé. Il sera doté de 40 000 euros.

Depuis 2011, l'Académie des sciences et l'Académie des technologies sont en charge de la constitution du jury qui désignera les lauréates. Le jury de cette 21e édition sera présidé par Mme Catherine Cesarsky, astrophysicienne et membre de l'Académie des sciences.

La date de clôture des candidatures est fixée au **jeudi 8 septembre 2022 à minuit**.

Tous les documents relatifs aux candidatures sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Contact presse

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
01 55 55 82 00
presse-mesr@recherche.gouv.fr